

INDEX

AU

QUARANTE-SEPTIEME VOLUME

DES

JOURNAUX.

1837.

ACTES DE JUDICATURE DE ST. FRANCOIS. Motion pour la permission d'introduire un Bill pour continuer certains Actes relatifs à la Judicature du District de St. François, 14. La considération d'icelle remise, sur une division, jusqu'à ce que la partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport au dit District, ait été prise en considération, 15.

Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, en réponse à sa Harangue à l'ouverture de la Session, rapportée du Comité de toute la Chambre sur l'état de la Province et sur la Harangue de Son Excellence, 22. Motion, Que la question de concours soit séparément mise sur chaque paragraphe de la dite Adresse; un amendement proposé à être fait à la dite Motion, *négligé* sur une division, 27. Un second amendement proposé; Question préalable *négligée* sur icelle, 28. Deux autres amendemens proposés et *négligés*, 28, 32. La Motion principale adoptée sur une division, 32. L'Adresse adoptée, et, sur des divisions, ordonnée d'être grossoyée, 33. A être présentée par toute la Chambre, et des Membres nommés pour se rendre auprès de Son Excellence, pour savoir quand elle voudra recevoir la Chambre avec l'Adresse; les Membres font rapport du temps fixé par Son Excellence; la Chambre présente l'Adresse; réponse de Son Excellence, 34.

BAPTEMES, MARIAGES ET SEPULTURES. Etats généraux et Retours pour 1836, des Districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières, mis devant la Chambre, 19. Voir Appendice (B).

Bibliothèque de la Chambre. Le Rapport du Bibliothécaire touchant l'état d'icelle, mis devant la Chambre, 19. Voir Appendice (A.)

Bills. Motion pour la permission d'introduire un Bill, 14. Considération d'icelle remise, sur une division, 15.

— Voir *Elections*.

CANAL DE CHAMBLY. Rapport de Commissaires pour le dit Canal, présenté, 21. Voir Appendice (D.)

Chambre d'Assemblée. Se rend auprès du Gouverneur dans la Chambre du Conseil Législatif, 11. Au Château St. Louis, 34.

Chemin à Lisses. Voir *Kennebec*, *Bill du Chemin à Lisses de*.

Comité de toute la Chambre. Voir *Etat de la Province*.

— *Spécial*, nommé, et qui n'a pas fait rapport. Voir *Sergent d'Armes*.

Commissaires. Voir *Canal de Chambly*.

Commissaires Royaux. Une Copie imprimée de leur Rapport mise devant la Chambre, 34.

D.

ELECTIONS. Le Bill pour régler la manière de procéder sur les contestations relatives aux Elections des Membres pour servir dans la Chambre d'Assemblée, et pour révoquer certains Actes y mentionnés, sanctionné par le Gouverneur en Chef en 1834, rejeté par Proclamation, 7.

— Bill pour assurer davantage la liberté des Elections, en éloignant les Troupes des lieux où se font telles Elections, lu la première fois, 15.

WRITS